

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022

ID : 029-242900074-20221001-AP20221002-AR

PLU PLAN LOCAL D'URBANISME

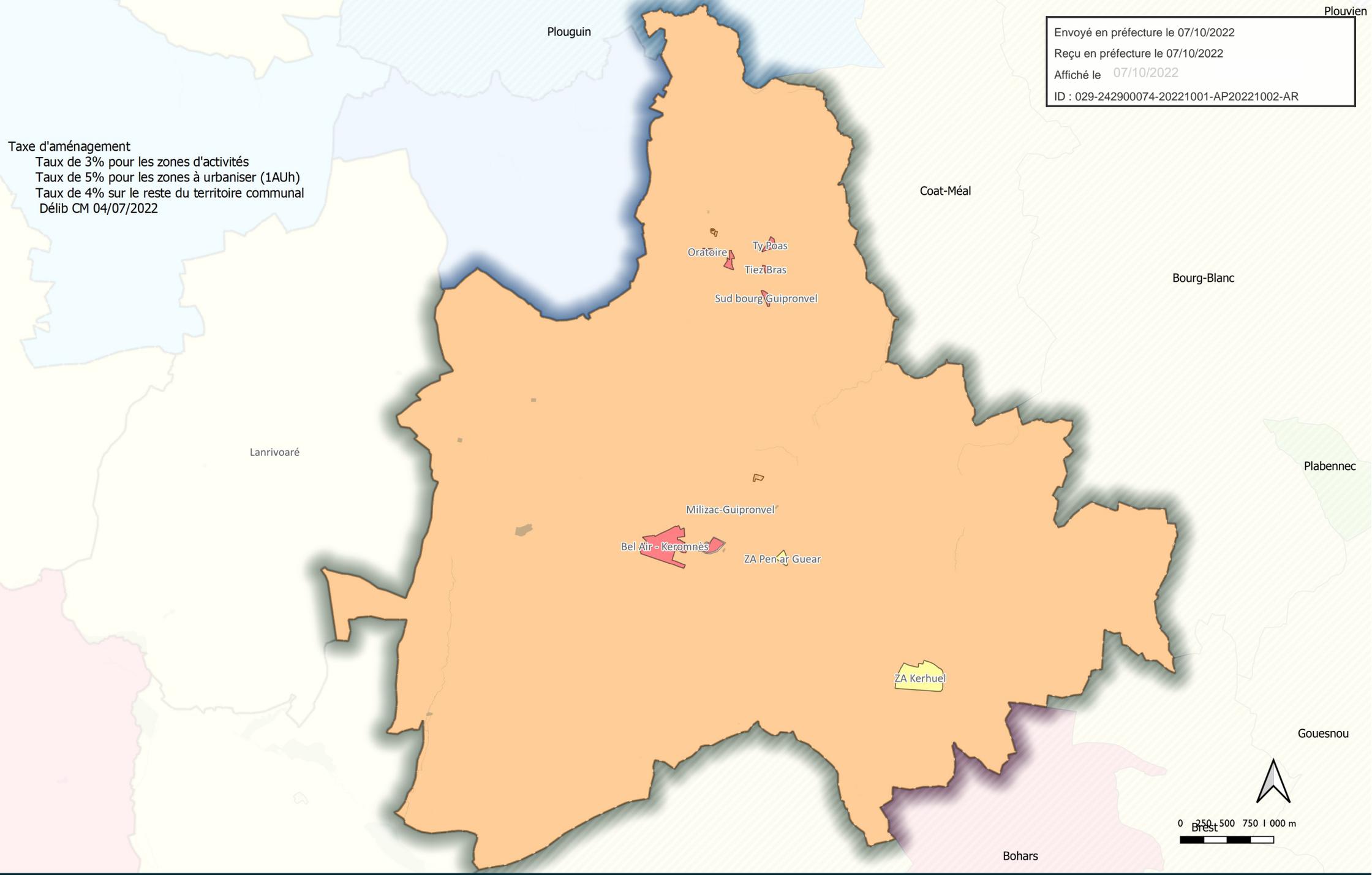
Territoire de Milizac
COMMUNE DE
MILIZAC-GUIPRONVEL
Finistère

ANNEXE
Périmètre des secteurs relatifs au
taux de la Taxe d'Aménagement
(TA)

Mise à jour par arrêté
du Président en date du
1^{er} octobre 2022

Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le 07/10/2022
ID : 029-242900074-20221001-AP20221002-AR

Taxe d'aménagement
Taux de 3% pour les zones d'activités
Taux de 5% pour les zones à urbaniser (1AUh)
Taux de 4% sur le reste du territoire communal
Délib CM 04/07/2022



Périmètre des secteurs relatifs au taux de la taxe d'aménagement, en application de l'article L.331-14 et L.331-15, de Milizac-Guipronvel